

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2015

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 13 janvier 2015 à 19 h, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Sont présents :

Monsieur André Durocher, Monsieur Fred Beaudoin, Madame Dawn Charles, Madame Brenda Dawson.

Sont absents :

Monsieur Howard Sauvé, Monsieur David Hudson.

Madame Josée Hébert, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2015-01-001

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.

OUVERTURE DE LA SESSION

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2014
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget 2015 du 17 décembre 2014
 - 2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2014
- 3. Approbation des comptes**
- 4. États financiers se terminant le 30 novembre 2014**
- 5. Correspondance**
- 6. Compte-rendu des comités**
- 7. Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement
- 8. Affaires diverses**

Procès-verbal du conseil de la MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2015

- 8.1 Adoption du second projet de règlement numéro RU.02.2011.04
- 8.2 Adhésions et cotisations 2015
- 8.3 Contribution à la campagne de financement « Choisir la Santé » de la Fondation de l'Hôpital d'Argenteuil
- 8.4 Résolution d'opposition au règlement 309-B-2014 de la Ville de Saint-Sauveur
- 8.5 Avis de motion au règlement 2015-01 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Saint-Sauveur
- 8.6 Mandat à Prévost Fortin D'Aoust avocats - Patinoire municipale
- 8.7 Plainte à l'Ordre des ingénieurs
- 8.8 Demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel
- 8.9 Avis de motion concernant un règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme
- 8.10 Demande de dérogation mineure - DM- 2014-00012 - lot 3 208 404
- 9. **Période de questions**
- 10. **Levée de la séance**

2. Adoption des procès-verbaux

2015-01-002

2.1 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2014**

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du **3 décembre 2014** a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du **3 décembre 2014**.

ADOPTÉE.

2015-01-003

2.2 **Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget 2015 du 17 décembre 2014**

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du **budget 2015 du 17 décembre 2014** a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire du **budget 2015 du 17 décembre 2014**.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2015

2015-01-004

2.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2014

Considérant que le procès-verbal de la séance extraordinaire du **17 décembre 2014** a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire du **17 décembre 2014**.

ADOPTÉE.

2015-01-005

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes de décembre 2014.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes de décembre 2014 totalisant **244 576.65 \$** et d'en autoriser les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de décembre 2014 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

4. États financiers se terminant le 30 novembre 2014

La directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 30 novembre 2014.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois de décembre 2014 a été remis à chacun des membres du conseil au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Communications

- Le nouvel Info Mille-Isles paraîtra au mois de février 2015, et sera inséré avec le compte de taxes municipales.

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2015

Loisirs et culture

- Le dépouillement de l'arbre de Noël du 13 décembre 2014 : le père Noël a remis des cadeaux à une cinquantaine d'enfants, et un total de 122 citoyens ont pu profiter d'un goûter et d'une balade en traîneau;
- Le comité municipal dans la démarche MADA (Municipalité amie des aînés) teindra sa troisième séance le 5 février 2015,
- Il est important de remplir le sondage MADA disponible sur le site Web de la MRC d'Argenteuil. Il y a trois (3) prix à gagner : un I-PAD air, un laissez-passer familial de ski de fond ainsi qu'un laissez-passer pour la piscine de Lachute.

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement*

La greffière et secrétaire-trésorière adjointe dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de novembre 2014.

8. Affaires diverses

2015-01-006

8.1 *Adoption du second projet de règlement numéro RU.02.2011.04*

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 décembre 2014 avec la mention de dispense de lecture par monsieur Howard Sauvé;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement le 3 décembre 2014;

Considérant la tenue de l'assemblée de consultation publique le 13 janvier 2015;

Considérant que les dispositions de ce règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

Considérant que tous les membres du conseil présents ont reçu une copie du projet de règlement;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU : à l'unanimité des conseillers (4) :

D'ADOPTER le second projet de règlement RU.02.2011.04.

ADOPTÉE.

2015-01-007

8.2 *Adhésions et cotisations 2015*

Considérant que certains employés sont membres d'association professionnelle et doivent l'être pour exercer leur fonction;

Considérant que leurs conditions de travail prévoient que la municipalité paie leur adhésion à leur association professionnelle;

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2015

Considérant que certains abonnements sont nécessaires au bon exercice de la gestion municipale.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

DE RENOUVELER les adhésions, les cotisations et les primes d'assurance auprès des organismes suivants :

- Québec municipal au montant de 280 \$ plus taxes;
- Association des directeurs municipaux du Québec au montant de 680 \$ plus taxes;
- Association québécoise d'urbanisme au montant de 135 \$ plus taxes;
- Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec au montant de 675 \$ plus taxes;
- Contrats d'entretien et soutien – PG Systèmes d'information au montant de 15 200 \$ plus taxes;
- Groupe Ultima inc., assurance La Municipale 25 136 \$;
- Éditions Yvon Blais, Code municipal et lois connexes (version papier) 500 \$ plus taxes.

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité les contrats d'adhésions auprès des organismes énumérés et d'effectuer le paiement des sommes décrites à la présente résolution.

ADOPTÉE.

2015-01-008

8.3 Contribution à la campagne de financement « Choisir la Santé » de la Fondation de l'Hôpital d'Argenteuil

Considérant la volonté du conseil de maintenir un centre hospitalier;

Considérant qu'il est important de fournir des soins complets et fonctionnels à la population d'Argenteuil.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (4) :

DE REMETTRE la somme de 500 \$ à la Fondation de l'Hôpital d'Argenteuil, dans le cadre de la campagne de financement sous le thème « Choisir la Santé ».

ADOPTÉE.

2015-01-009

8.4 Résolution d'opposition au règlement 309-B-2014 de la Ville de Saint-Sauveur

Considérant que par le règlement numéro 309- B- 2014 la Ville de Saint-Sauveur désire annexer une troisième portion du territoire de la municipalité de Mille-Isles, soit le chemin Kelly et les propriétés riveraines;

Considérant la réponse de la municipalité de Mille-Isles, à la demande d'annexion d'une deuxième portion par la résolution 2014- 12- 252;

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2015

Considérant que le territoire de la municipalité de Mille-Isles n'est pas à vendre;

Considérant la volonté de la majorité des Mille-Islois et des Mille-Isloises de conserver l'intégrité du territoire de la municipalité de Mille-Isles;

Considérant que tous les conseils municipaux se sont opposés, depuis 2006, aux velléités de la Ville de Saint-Sauveur d'annexer une partie de notre territoire;

Considérant que les ministres Nathalie Normandeau et Laurent Lessard avaient rejeté les demandes d'annexion de la Ville de Saint-Sauveur;

Considérant que rien ne pouvait justifier en 2014 et encore moins en 2015 une telle demande d'annexion vu les ententes intermunicipales pour rendre les services ainsi qu'assurer la sécurité civile et incendie.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE S'OPPOSER énergiquement à cette demande;

DE DEMANDER au ministre Pierre Moreau non seulement de rejeter la demande de la Ville de Saint-Sauveur, mais de reconsidérer la décision ministérielle décrétée le 22 février 2014, dans la *Gazette officielle du Québec*, partie 1, N° 8, p. 244 et 245 et de redonner à la municipalité de Mille-Isles le territoire qui y est décrit et qui a été transféré à la Ville de Saint-Sauveur;

DE DÉPOSER, séance tenante, un avis de motion d'un règlement décrétant l'annexion de la partie du territoire de la Ville de Saint-Sauveur décrite au décret du 22 février 2014, parue dans la *Gazette officielle du Québec*, partie 1, N° 8, p. 244 et 245.

ADOPTÉE.

8.5 *Avis de motion au règlement 2015-01 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Saint-Sauveur*

Avis de motion est par la présente donné par *monsieur André Durocher*, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le conseil adoptera un règlement portant sur *une demande d'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Saint-Sauveur qui a été retranchée de la municipalité de Mille-Isles en 2014 par le règlement 309-2010 de ladite Ville dont l'annexion a été approuvée par le décret paru à la Gazette officielle du Québec, le 22 février 2014, partie 1, N° 8.*

Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2015-01-010

8.6 *Mandat à Prévost Fortin D'Aoust avocats - Patinoire municipale*

Considérant le mandat que la municipalité de Mille-Isles a donné, le 5 septembre 2012, à la firme d'ingénierie Progexor inc. pour la construction de la patinoire municipale;

Considérant que ce mandat portait tant sur la conception (plan et devis) que sur sa réalisation;

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2015

Considérant l'état de détérioration de la patinoire;

Considérant l'expertise démontrant la malfaçon dans l'exécution des travaux par l'entrepreneur retenu par la municipalité, le 22 octobre 2012.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Dawn Charles

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE MANDATER le cabinet Prévost Fortin D'Aoust avocats pour qu'ils prennent tous les recours utiles afin que la patinoire soit refaite aux frais des responsables et qu'ils réclament les honoraires professionnels d'expertise ainsi que tous les frais encourus.

ADOPTÉE.

2015-01-011

8.7 *Plainte à l'Ordre des ingénieurs*

Considérant le mandat confié à Progexor inc. suite à l'appel d'offre de services professionnels en ingénierie pour une nouvelle patinoire dans la municipalité de Mille-Isles à l'été 2012;

Considérant que monsieur Éric Aubuchon, ingénieur pour Progexor, a obtenu le mandat en s'engageant non seulement pour la structure de la dalle des bandes et de l'éclairage qui concerne son champ de compétences, mais également pour la fondation et la coordination des tests de sol qui eux relèvent du génie civil;

Considérant que monsieur Éric Aubuchon, ingénieur, a déposé à la municipalité de Mille-Isles un rapport préliminaire le 15 janvier 2013 aux fins de l'utilisation de la patinoire;

Considérant son rapport final, du 1^{er} février 2013, où il est précisé que « L'exécution des couches végétales, en surface jusqu'au sol compact, s'est bien déroulé. Le remblai mis en place et sa compaction respectent les exigences du devis. Le laboratoire de test de sol n'a pas fait d'expertise à cette étape puisque l'entrepreneur a dépassé les exigences en enlevant complètement les sols lâches, en remblayant et en compactant avec de la machinerie lourde. »;

Considérant l'état de détérioration de la dalle de la patinoire constatée au printemps 2013;

Considérant l'aggravation de la détérioration de la dalle de la patinoire à l'été 2014;

Considérant les rapports des entreprises appelées pour réparer la dalle de la patinoire, sur laquelle il a été constaté plus de 330 pieds linéaires de fissures;

Considérant le rapport d'expertise démontrant le non-respect des plans et devis dans l'exécution des travaux contrairement au rapport de monsieur Éric Aubuchon ing.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Dawn Charles

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE DÉPOSER une plainte au Bureau du syndic de l'Ordre des ingénieurs du Québec contre monsieur Éric Aubuchon, ingénieur, ayant

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2015

démontré un comportement inadéquat en prétendant avoir toutes les compétences requises pour l'exécution de l'ouvrage et en attestant faussement, le 1^{er} février 2013, que l'entrepreneur a exécuté les travaux correctement.

ADOPTÉE.

2015-01-012

8.8 Demande dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

Considérant que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal, prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Considérant qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Considérant que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Considérant que la municipalité de Mille-Isles désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Considérant que la municipalité de Mille-Isles prévoit la formation de quatorze (14) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Considérant que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Argenteuil en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Argenteuil.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2015

8.9 Avis de motion concernant un règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme

Avis de motion est par la présente donné par *monsieur Fred Beaudoin*, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le conseil adoptera un règlement portant sur *la constitution du comité consultatif d'urbanisme. Cette procédure est rendue nécessaire afin de procéder à une refonte des trois (3) règlements (2012-02, 2014-02, 2014-05) adoptés antérieurement, de les abroger et d'en refaire une rédaction facilitant la lecture.*

Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2015-01-013

8.10 Demande de dérogation mineure – DM-2014-00012 - lot 3 208 404

Considérant que les propriétaires madame Danielle Lippé et monsieur Christian Paradis souhaitent régulariser l'implantation du garage détaché construit en 2010 sur le lot 3 208404 du cadastre du Québec, situé sur le chemin Scraire;

Considérant que suite à la réception d'un nouveau certificat de localisation préparé en 2014, il appert que ledit garage est situé à une distance de 6,60 mètres de la rive alors que la largeur de la rive à partir de la ligne des hautes eaux prescrite à la réglementation est de 15 mètres;

Considérant que de remettre la bande riveraine telle qu'elle était avant la construction du garage, soit à l'état naturel, pourrait être plus dommageable pour l'environnement que de tolérer le bâtiment à cet endroit;

Considérant que l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 par le comité consultatif d'urbanisme;

Considérant la bonne foi du demandeur;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et affiché le 19 décembre 2014;

Considérant que la parole est donnée aux personnes présentes à l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2014-00012 pour le garage implanté sur lot 3 208 404 du cadastre du Québec, situé sur le chemin Scraire aux conditions suivantes :

- Le garage devra être équipé d'un récipient pour amasser les huiles et autres produits nocifs pour l'environnement;
- La bande riveraine de 15 mètres, hormis la superficie du garage existant, devra être laissée à l'état naturel.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2015

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent présentes dans l'assistance adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2015-01-014

10. Levée de la séance

À **20 h 12**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (4) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Johanne Ringuette, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Johanne Ringuette, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Josée Hébert
Greffière et
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée